

Envoyé en préfecture le 13/09/2019

Reçu en préfecture le 13/09/2019

Affiché le **13 SEP. 2019**

ID : 031-213105612-20190913-2019_24_1-DE

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE IX

CENTRE
COMMUNAL
D'ACTION
SOCIALE
DE
L'UNION
6 bis avenue des
Pyrénées
BP 39
31240

☎ 05.62.79.86.16

- en exercice : 17
- présents : 13
- ayant pris part au vote : 16
- procurations : 3

L'an deux mille dix-neuf et le 12 septembre à 18 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de L'UNION se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sur convocation régulière en date du 06 septembre, sous la présidence de Madame Isabelle GODEAS Vice-Présidente.

Etaient présents : MME ISABELLE GODEAS, M. YVAN NAVARRO, MME MICHELE CHAVE, MME MONIQUE GUEDES, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, M. JOËL FEUILLERAT, MME MARIE BIRE, MME RAYMONDE CORBON, M. ANDRE DA PONTE, MME CHRISTIANE FARRUGIA, MME RENEE HUMEAU, MME ISABELLE DIAZ, M. JEAN-PAUL MAUVEZIN, MME MONIQUE BEZOS

Etaient absents ayant donné procuration : MME NADINE MAURIN (Pouvoir donné à MME RENEE HUMEAU), MME ELISABETH ATTELAN (Pouvoir donné à M. YVAN NAVARRO, MME MARIE BIRE (Pouvoir donné à MME NATHALIE SIMON-LABRIC)

Était absent excusé : M. MARC PERE,

DÉLIBÉRATION 2019/24

Objet Signature d'une nouvelle convention de prestation avec L'Association SIEL BLEU

Madame la Vice-Présidente propose aux membres du Conseil d'Administration de signer une nouvelle convention de prestation avec l'Association SIEL BLEU, financée par la Conférence des Financeurs pour son action en faveur des personnes âgées.

Pour mémoire, cette association, qui propose des cours d'activités physiques adaptées aux seniors, en fonction de leurs capacités, est déjà intervenue sur notre commune à deux reprises. Au total, ce sont 5 groupes d'une vingtaine de personnes qui ont déjà bénéficié gratuitement de ces activités de 2016 à 2018. Les séances sont dispensées par des professionnels qualifiés pour encadrer des activités physiques adaptées, titulaires au minimum d'un brevet d'Etat ou d'une licence STAPS (Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives).

Le cycle de découverte se compose de 20 séances, à raison d'une séance d'1h30 par semaine. Il est subventionné par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA). A ce titre, la participation aux séances est totalement gratuite pour les bénéficiaires et aucune facturation ne sera adressée par l'Association au CCAS. Seules les personnes n'ayant jamais bénéficié de ce dispositif pourront y participer.

Suite au succès rencontré par cette action après des séniors, Madame la Vice-Présidente vous propose de reconduire cette démarche, d'approuver cette convention de prestation et de l'autoriser à signer ladite convention ainsi que tous les documents afférents au projet.

Décision

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité :

- D'approuver la signature de la convention de prestation avec l'association SIEL BLEU et d'autoriser la Vice-présidente à signer ladite convention ainsi que tous les documents afférents au projet.

**Pour copie conforme,
P/Le Président Marc PÉRE
La Vice-Présidente,
Isabelle GODEAS,**

- Transmis le **13 SEP. 2019**
- Affiché le **13 SEP. 2019**

